

Saliès – conseil municipal du 2 mars 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 081-218102747-20260302-CM_020326_9-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Commune **SALIES**
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

L'An deux mille vingt-six et le deux mars

Nombre de conseillers
En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 4 février 2026, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Présents 8
Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Valérie JACQUET, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL et Thierry VAREILLES.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le tableau des agents promouvables – Avancements de grade 2026 – Catégorie C;

Monsieur le Maire expose :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose :

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal ;
- la suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise ;

Monsieur le Maire précise que les effectifs du personnel communal seraient ainsi modifiés :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 14 heures
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^e cl	C	1	1 poste à 35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	1 poste à 35 heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 25,54/35 ^{ème} heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 30,69/35 ^{ème} heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 32,29/35 ^{ème} heures
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 33,97/35 ^{ème} heures
TOTAL		8	

Le conseil municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2026;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**APPROUVE** le tableau des effectifs communaux tel que présenté par Monsieur le Maire ;**APPROUVE** l'avancement de grade présenté ci-dessus ;**DÉCIDE** la suppression :

- à compter du 9 mars 2026, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal;

DÉCIDE la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise.**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès,

le 2 mars 2026

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL




Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le : 06 MARS 2026